

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et les Amis de L'église Saint-Martial D'orgnac-sur-Vézère seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Limousin dont vous dépendez.

la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Limousin
33, avenue Georges Dumas
87000 Limoges
05 55 08 17 52
limousin@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur     



COMMUNE D'ORGNAC-SUR-VÉZÈRE

Le Roulet
19410 Orgnac-sur-Vézère
05 55 98 94 01
mairie.orgnac@wanadoo.fr
www.orgnac.fr



AMIS DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIAL D'ORGNAC-SUR-VÉZÈRE

Aesmov Mairie
19410 Orgnac-sur-Vézère
aesm.orgnac@hotmail.fr
eglisedorgnac.pagesperso-orange.fr

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'ÉGLISE SAINT-MARTIAL D'ORGNAC-SUR-VÉZÈRE

CORRÈZE



Creation graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Commune d'Orgnac-sur-Vézère - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Dès le XI^e siècle, une église est construite sous la protection des Vicomtes de Comborn. D'abord sous le patronage de l'Évêque de Limoges, la paroisse d'Orgnac dépendra ensuite des Pères de la Chartreuse du Glandier de 1219 jusqu'à la Révolution. En 1823, la paroisse est officiellement rattachée au diocèse de Tulle. Typique des premières églises romanes limousines en milieu rural dans son état primitif, l'église est reconstruite au XV^e siècle après la Guerre de Cent Ans. Après la Contre-Réforme, un nouvel agencement transforme cette fois-ci profondément l'intérieur de l'édifice avec la construction de la sacristie et l'aménagement du chœur. Au cours du XIX^e siècle, la chapelle sud est elle aussi reconstruite, donnant à l'église son aspect actuel très épuré de croix latine.

LE PROJET DE RESTAURATION

En dépit d'un entretien régulier notamment depuis la fin du XIX^e siècle, cette bâtisse n'a pas échappé au vieillissement naturel affectant l'ensemble des couvertures d'ardoises et de la charpente. L'intérieur de l'édifice n'est pas en reste : couvertures, murs, sol,

installation électrique et éclairages sont en mauvais état voire dangereux.

AIDEZ NOUS A PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE

Malgré les subventions publiques, la part complémentaire à trouver reste hors de proportion pour cette petite commune. C'est pourquoi une collecte a été lancée par la mairie et l'association AESMOV avec la Fondation du patrimoine.

Véritable témoignage des grands partis pris architecturaux ayant prévalu depuis l'An Mil, cette église attire également de nombreux visiteurs grâce à la richesse de son mobilier et aux onze vitraux de Kim En Joong, artiste internationalement reconnu. Remarquable enfin pour la qualité de son acoustique, elle constitue à elle seule un atout majeur pour l'organisation de manifestations culturelles. Sa restauration permettra donc à l'ensemble du bourg de devenir un site attrayant et convivial.

Montant des travaux	495 000 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Été 2018

Credit photos © Commune d'Orgnac-sur-Vézère



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
L'ÉGLISE SAINT-MARTIAL D'ORGNAC-SUR-VÉZÈRE

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/13649
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'ÉGLISE SAINT-MARTIAL D'ORGNAC-SUR-VÉZÈRE

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre